

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
- Aides utilisées dans la chambre à coucher :					
1. Lit réglable à commande électrique - Lit simple (36-39 po) - Lit 42-48 po - Lit double	- Incapacité à changer de position, recevoir des soins au lit ou incapacité à se relever/faire ses transferts dans un lit standard même avec des aides techniques. - Permettre au client l'autonomie et la sécurité au transfert; - Non admissible pour problèmes respiratoires et cardiaques uniquement. - Lit 36 po à privilégier pour faciliter la réattribution et le pairage avec les matelas. - Lit 39-42-48 po: surface plus grande requise pour l'habillage au lit, mobilité ou obésité. - Considération spéciale: l'utilisation des lits Multitech est réservée à la clientèle nécessitant des côtés de lit pleine longueur puisque c'est le seul modèle qui offre cette possibilité. * Pour un lit 48 ou 54", questionner la présence de soins au lit, car cela pourrait nuire à l'application des principes PDSB. Lit 54" admissible pour un couple si manque d'espace dans la chambre pour mettre 2 lits simples.	Oui	Oui	Oui	Oui
2. Lit réglable à commande électrique à profil bas	- Incapacité à changer de position et/ou recevoir des soins au lit - ET mesure alternative à la contention; - OU nécessaire pour permettre le transfert autonome	Oui	Oui	Oui	Oui
3. Commande adaptée pour actionner le lit électrique.	- Incapacité à actionner une commande standard * Note: Le programme AVQ-AVD paie le module de lit qu'on doit ajouter et le PMATCom paie l'appareil pour l'interrupteur particulier ou autres. Valider la possibilité d'une référence au programme PACEC (Programme d'aides au contrôle de l'environnement et à la communication)	Oui	Non	Non	Non
4. Côté de lit - 1/2 côtés de lit - Pleine longueur ou deux 1/2 côtés de lit	- Permettre la mobilité au lit et/ou diminuer le risque de chute - Côtés pleine longueur: admissible pour du positionnement. Prendre note qu'ils sont considérés comme des contentions. Doivent être appliqués dans le respect de la loi 90 et des politiques en vigueur dans chacun des établissements.				
5. Bordures protectrices de lit	- Risque de blessures sur côtés de lit, tête ou pied de lit Vérifier si un modèle disponible sur le marché peut convenir avant de recommander un modèle sur mesure	Oui	Oui	Non	Oui
6. Lit d'enfant à ouverture avant (pour parents ayant une incapacité physique)	- Pour parent présentant des incapacités motrices à entrer et à sortir le bébé de façon sécuritaire. - Référence à la clinique Parents Plus du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
- Aides utilisées dans la chambre à coucher :					
7. Contour de lit surélevé (tente de lit)	- Avoir besoin d'un lit électrique et risque de chute ou de blessure. Doit être appliqué dans le respect de la loi 90 et des politiques en vigueur dans chacun des établissements. Prendre note que ce type d'adaptation est considérée comme une mesure de contention. Essai préalable avec d'autres alternatives telle que lit à profil bas, matelas au sol, entraînement en vue d'un changement de comportement.	Oui	Non	Non	Non
8. Matelas de base:	- Nécessiter un lit réglable à commande électrique. - Tous les matelas provenant du programme comportent une housse pour prévenir la dégradation prématurée des matelas.	Oui	Oui	Oui	Oui
9. Matelas (surfaces thérapeutiques) - mousse - viscosse, gel polymère - mousse air - air (statique/ dynamique) - à perte d'air	- Plaie ou risque de plaie de pression. Essai préalable recommandé. - Le besoin de changement de position ne doit pas être seulement en lien avec la douleur et l'inconfort **Pour les matelas ayant un coût de plus de 3000\$: la demande doit passer par le processus de demande particulière. Il est nécessaire de documenter l'historique de plaie et des essais des autres surfaces moins dispendieuses. Il faut justifier pourquoi c'est la solution la plus fonctionnelle et la moins coûteuse. Ceci concerne les matelas à combinaison mousse- air (V4 et V4React) ainsi que les matelas à alternance et faible perte d'air. - Documenter les essais préalables avant attribution. Dans des considérations exceptionnelles (risque de plaie important) une surface performante peut être attribuée à un usager n'ayant pas de lit électrique mais fonctionnel sur un lit de maison sur base pleine. - Matelas dynamique: essai obligatoire pour une demande d'achat - Il est possible de demander l'ajout de panneaux de polymère sur le sommier pour maximiser la performance d'un matelas spécialisé ou sur un sommier à ressort. IMPORTANT: Suite à la guérison d'une plaie, rétrograder si possible vers une surface moins performante.	Oui	Oui	Oui	Oui
10. Surmatelas: - mousse - air - matériaux divers	- Plaie ou risque de plaie de pression et changement de matelas non pertinent. - Non couvert pour améliorer seulement le confort ou diminuer la douleur.	Oui	Oui	Oui	Oui

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
- Aides utilisées dans la chambre à coucher :					
11. Surfaces glissantes - Piqué glissant - Alaise de transfert - Drap avec bande central de glissement - Tube de glissement	- Nécessiter de l'assistance pour déplacements au lit - 2 piqués identiques sont admissibles si incontinence	Oui	Non	Non	Non
12. Releveur de couverture	- Hypersensibilité ou risque de déformation dû aux couvertures ou risque de plaie. - Difficulté à se mobiliser au lit sans cette aide technique.	Oui	Non	Non	Non
13. Aides à la posture au lit: - Coussin de positionnement - Releveur de tête ou de pied de lit (biseau) - Système complet de positionnement au lit	- Incapacité à adopter ou à maintenir certaines positions au lit. - Prévenir les plaies ou les déformations - Oreiller orthopédique non couvert.	Oui	Non	Non	Oui
14. Aide à la protection de la peau - Plaque de gel - Sections ROHO - Talonnière - Oreiller spécialisé	- Risque de plaie de pression à des points vulnérables comme les talons, malléoles, coudes, etc.	Oui	Non	Non	Oui
15. Mesure alternatives à la contention - Moniteur de mobilité - Détecteur de mobilité - Tapis de chute - Autres - Caméra de surveillance	- Risque majeur pour la sécurité et l'intégrité de la personne et d'autrui - Essai obligatoire (sauf pour le tapis de chute) Non couvert	Oui	Oui	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
I- Aides utilisées dans la chambre à coucher :					
16. Table de lit ajustable et sur roulettes	- Doit permettre l'accomplissement des activités de la vie quotidienne au lit (par exemple, alimentation, soins d'hygiène, soins d'élimination) - OU pour permettre l'autonomie à l'alimentation au fauteuil - OU pour améliorer l'autonomie à la communication/contrôle de l'environnement Non défrayée pour des activités de loisirs uniquement.	Oui	Oui	Oui	Oui
17. Trapèze de lit	- Incapacité à changer de position et de se transférer sans cet appareil.	Oui	Oui	Oui	Oui
18. Barre d'appui fixée au lit et autres aides à la mobilité au lit (par exemple échelle de lit)	- Incapacité à changer de position ou de se transférer sans cet appareil ou pour favoriser la mobilité au lit.	Oui	Non	Non	Oui
19. Climatiseur	- Personne ayant un diagnostic de sclérose en plaques ou de lésion spinale au niveau égal ou supérieur à la vertèbre dorsale 6. - La personne doit avoir un problème de thermorégulation reconnu par un médecin spécialiste. - Les médecins spécialistes tels le neurologue, le physiatre ou l'orthopédiste peuvent remplir la demande. - Il n'est pas nécessaire d'avoir une évaluation de l'ergothérapeute pour cet article du guide de gestion.	Oui	Non	Non	Non
	- L'aide prend la forme d'un montant forfaitaire maximum de 400\$ remis pour l'achat de tous les types de climatiseurs sur présentation de pièces justificatives. L'installation est incluse dans le montant. - La personne qui reçoit l'aide doit signer un engagement de remettre le climatiseur quand elle ne l'utilisera plus, quel que soit le montant qu'elle a dû déboursé pour en faire l'acquisition.	Oui	Non	Non	Non
20. Table à langer de hauteur ajustable Table à langer fixe dédiée ou adaptée	- CAS EXCEPTIONNEL - Pour personne ayant une déficience motrice sévère; - Incapacité à donner des soins sur une table à langer standard. - OU Incapacité à utiliser un lit électrique ou tout autre équipement pour les soins d'hygiène	Oui	Non	Non	Non
	- Incapacité à utiliser un lit électrique ou tout autre équipement standard disponible sur le marché pour les soins d'hygiène. Payée par la SHQ dans le cadre d'un programme PAD.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II- Aides utilisées dans la salle de bain :					
1. Tabouret de douche (banc de bain) : - avec ou sans ouverture - hauteur fixe - hauteur ajustable	- Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire.	Oui	Non sauf OM	Non	Oui
2. Chaise de douche : - sans ouverture : - sans appui-bras (fixe – réglable) - avec appui-bras (fixe - réglable) - avec ouverture : - sans appui-bras (fixe - réglable) - avec appui-bras (fixe - réglable)	- Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire. ET - Nécessiter un appui dorsal	Oui	Non sauf OM	Non	Oui
3. Planche de bain :	- Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire. ET - Incapacité à enjamber la baignoire	Oui	Non sauf OM	Non	Oui
4. Fauteuil de transfert : - 4 pattes, hauteur réglable : avec ou sans ouverture, rembourrée ou non. - 2 pattes, hauteur réglable, pinces de serrage : - avec ou sans ouverture, rembourrée ou non. - 4 pattes, hauteur fixe, rembourrée ou non.	- Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire. ET - Incapacité à enjamber le rebord de la baignoire ET - Nécessiter un appui dorsal ET - Nécessiter un ajustement de la hauteur d'assise. * Inscrire le côté de la poignée lorsque le client est assis. * Spécifier la hauteur si nécessaire. Possibilité d'avoir des rallonges de pattes.	Oui	Non sauf OM	Oui	Oui

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II- Aides utilisées dans la salle de bain :					
5. Fauteuil de transfert coulissant sur rail et/ou pivotant:	- Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire. ET - Incapacité à enjamber le rebord de la baignoire ET - Nécessiter un appui dorsal ET - Considérations particulières: incapacité à pivoter et à se glisser en position assise.	Oui	Oui	Non	Non
6. Support postural pour baignoire	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à maintenir la position assise, nécessite un support.	Oui	Non	Non	Non
7. Siège de type hamac : - non réglable - réglable	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire; ET - Incapacité à tenir la position assise et nécessiter un support important pour le tronc et/ou la tête.	Oui	Non	Non	Non
8. Accessoires pour siège de type hamac : - support de siège sur roulettes pour cabine douche; - support de siège sans roulettes pour baignoire ou cabine de douche. - supports posturaux et sangles	- Nécessiter l'utilisation d'un siège de type hamac; ET - Incapacité à tenir la position assise et nécessiter un support important pour le tronc et/ou la tête. OU - Pour limiter les transferts et réduire les risques de blessures pour l'aidant.	Oui	Non	Non	Non
9. Treillis de bain ou civière douche : (Civière douche + installation incluse) - modèle pour baignoire; - modèle pour cabine de douche	- Cas exceptionnel lorsque l'hygiène au lit est non appropriée et incapacité à utiliser toute autre aide technique pour le bain. - Doit être une solution à long terme.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II- Aides utilisées dans la salle de bain :					
10. Siège releveur pour le bain : - Dossier fixe - Dossier inclinable	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à prendre une douche debout ou de s'asseoir et de se relever du fond de la baignoire; - ET nécessiter de tremper dans l'eau (par exemple PAR, psoriasis sévère, spasticité). Une prescription médicale est alors requise. - OU permet de redonner ou de conserver l'autonomie de la personne lorsque toutes les aides techniques disponibles sur le marché (par exemple planche de bain., fauteuil de transfert) ne sont pas compatibles avec le type de baignoire ET que cela permet d'éviter une demande au programme PAD. - Non couvert pour douleur (par exemple : fibromyalgie), incontinence et obésité, et ce, même avec prescription médicale.	Oui	Oui	Non	Non
11. Fauteuil d'aisance et de douche: - petites roues - grandes roues arrière - avec bascule	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à prendre une douche debout et avoir une douche sans seuil - Incapacité à accéder au bain/douche même avec des aides techniques - ET Permettre de diminuer le nombre de transferts. - ET permettre de diminuer le nombre de transferts et avoir la capacité de se propulser de façon autonome OU si des barrières architecturales ne permettent pas l'utilisation d'un fauteuil avec petites roues. - ET nécessiter une bascule	Oui	Oui	Non	Oui
12. Douche téléphone	- Incapacité à prendre une douche debout ou nécessiter une assistance pour prendre une douche ou un bain.	Oui	Non	Non	Non
13. Fauteuil d'aisance et de douche coulissant pour le bain	- Incapacité à enjamber le rebord de bain, à prendre une douche debout ou se relever du fond du bain - ET incapacité à accéder au bain/douche même avec des aides techniques - ET permet de diminuer le nombre de transfert - Solution souvent accordée dans les situations où il y a absence de lève-personne dans la salle de bain et que l'usager est transféré dans une autre pièce	Oui	Non	Non	Non
14. Aide à la posture pour fauteuil d'aisance et de douche	- Nécessiter un siège de baignoire ou de cabine de douche et de présenter des incapacités à maintenir la position assise sans support.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II- Aides utilisées dans la salle de bain :					
15. Siège releveur à pivot pour le bain fixé au bain, au mur ou au plancher (Lev-O-Tech)	<p>-Incapacité à passer les jambes au-dessus du bain en position assise et incapacité à utiliser toute autre aide technique pour le bain. OU</p> <p>- Seule solution pour permettre de retrouver une autonomie complète au bain.</p> <p>- Doit être une solution à long terme (frais d'installation et d'entretien élevés). Non admissible pour clientèle en attente d'hébergement public.</p> <p>ESSAI OBLIGATOIRE avec évaluation de l'environnement par le fournisseur. Justification et essai requis pour base roulante. *** Ajouter les anciens critères****</p> <p>- À noter que la clientèle gériatrique pourrait être admissible si l'usager présente des incapacités motrices uniquement et que les critères nommés ci-hauts sont respectés.</p> <p>**Demande d'équipement qui doit passer par le processus de demande particulière, car c'est un équipement très dispendieux. Il est nécessaire de documenter l'historique d'essai des autres aides techniques moins dispendieuses et justifier pourquoi c'est la solution la plus fonctionnelle et la moins coûteuse.</p>	Oui	Non	Non	Non
II.A- Aide à la toilette					
1. Siège de toilette surélevé	- Incapacité à s'asseoir et à se relever d'une toilette standard ou de transférer d'un niveau différent.	Oui	Non sauf OM	Non	Oui
2. Base élévatrice de toilette	- Incapacité à s'asseoir et à se relever d'une toilette standard ou de transférer d'un niveau différent. - Pas de SHQ en cours	Oui	Non	Non	Non
3. Siège releveur de toilette motorisé	- Incapacité à s'asseoir et à se relever d'une toilette standard ou de transférer d'un niveau différent - ET aucune autre alternative pour se relever de la toilette et permet à la personne d'être autonome. - Frais d'installation de la prise de courant non couverts.	Oui	Non	Non	Non
4. Support postural pour toilette (dossier avec sangles de retenue)	- Incapacité à maintenir la position assise sur la toilette, sans appui et de façon sécuritaire.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II.A- Aide à la toilette :					
5. Fauteuil d'aisance fixe :	- Incapacité à se rendre à la toilette ou à transférer sur une toilette standard ou nécessité de limiter le nombre de transferts.	Oui	Non sauf OM	Non	Oui
6. Fauteuil d'aisance sur roues : - avec 4 petites roues; - avec grandes roues arrières.	- Incapacité à se rendre à la toilette ou à transférer sur une toilette standard ou nécessité de limiter le nombre de transferts. Pour les grandes roues : - Et avoir la capacité de se propulser de façon autonome.	Oui	Oui	Oui	Oui
7. Siège bidet	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à effectuer, de façon autonome, l'hygiène périnéale à la toilette et aucune autre aide technique disponible sur le marché ne fonctionne. - Le client doit avoir prise électrique avec mécanisme (reset) de protection de survoltage dans la salle de bain et c'est lui qui doit la payer avant la livraison. - Distance maximale = 24 po entre la prise et la toilette. - **Demande d'équipement qui doit passer par le processus de demande particulière. Il est nécessaire de documenter l'historique d'essai des autres aides techniques moins dispendieuses et justifier pourquoi c'est la solution la plus fonctionnelle et la plus économique.	Oui	Oui	Non	Non
8. Pince à papier hygiénique	- Incapacité à effectuer, de façon autonome, l'hygiène périnéale à la toilette.	Oui	Non	Non	Non
9. Pare-éclaboussures	- Incapacité à orienter correctement le jet d'urine.	Oui	Non	Non	Non
10. Barre d'appui fixée au mur	- Incapacité à changer ou à maintenir une position sécuritaire sans appui. - Privilégier la barre d'appui chromée et striée car moins coûteuse que la barre escamotable. Fond de clouage au frais du client ou PAD lorsqu'en cours. - La barre Optima peut être couverte pour la clientèle gériatrique pour remplacer des barres d'appui fixées à la toilette dans une situation où la toilette en place ne permet pas leur installation et aucune autre aide technique ne permet de rendre la personne autonome au transfert. La barre Optima est admissible au profil déficience physique. - Non couvert : barre d'appui installée pour l'accès au balcon. <i>* Fournir un schéma pour l'installation et en laisser une copie à domicile (les frais d'installation sont inclus). Idéalement, installer des collants sur le mur. Écrire si on ne veut pas d'installation.</i>	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
II.A- Aide à la toilette :					
11. Barre d'appui fixée au plancher :	- Incapacité à changer ou à maintenir une position sécuritaire sans appui ET aucun autre modèle fixé au mur n'est fonctionnel. * Être présent lors de la livraison afin de déterminer l'endroit exact de l'installation.	Oui	Non	Non	Non
12. Barre d'appui fixée au plafond-plancher :	- Incapacité à changer ou à maintenir une position, et aucun autre modèle fixé au mur n'est fonctionnel. * <i>Vissage au plafond obligatoire (s'assurer que cela est possible avant de faire la demande).</i> * <i>Toujours écrire la hauteur du plafond et de la super-barre à partir du sol.</i> * <i>Être présent lors de la livraison afin de déterminer l'endroit exact de l'installation.</i>	Oui	Oui	Non	Oui
13. Barre d'appui fixée à la toilette :	- Incapacité à changer ou à maintenir une position sécuritaire sans appui.	Oui	Non Sauf OM	Non	Oui
14. Barre d'appui fixée à la baignoire :	- Incapacité à s'asseoir au fond de la baignoire, à y entrer et à en sortir de façon autonome et sécuritaire ou incapacité à enjamber le rebord de la baignoire de façon sécuritaire. * <i>Inscrire si la barre doit être parallèle ou perpendiculaire</i>	Oui	Non	Non	Oui
III- Aides pour les soins personnels :					
Pour cette catégorie des aides ou équipements pour les soins personnels, il est nécessaire de présenter des incapacités fonctionnelles à utiliser les aides standards disponibles sur le marché.					
1. Pour se laver: - Gant de toilette adapté - Éponge et brosse à long manche adaptées	- Incapacité fonctionnelle à utiliser la débarbouillette - OU Incapacité à atteindre certaines parties du corps	Oui	Non	Non	Non
2. Pour manucure et pédicure: - brosse à ongles à ventouses - coupe-ongles et limes adaptées	- Incapacité à la préhension ET - Incapacité fonctionnelle à utiliser les aides standards disponibles sur le marché	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
III- Aides pour les soins personnels : Pour cette catégorie des aides ou équipements pour les soins personnels, il est nécessaire de présenter des incapacités fonctionnelles à utiliser les aides standards disponibles sur le marché.					
3. Pour coiffer les cheveux: - brosses et peignes adaptées - support pour séchoir à cheveux	- Présenter des limitations au membre supérieur (par exemple, diminution de la force, des amplitudes articulaires, de la coordination, etc.) ET - L'équipement permet d'être autonome.	Oui	Non	Non	Non
4. Pour laver les cheveux: - Lave-tête sur pied	- Incapacité à se laver ou se faire laver les cheveux au bain, à la douche ou au lit. - Sera accordé uniquement lorsque le soin d'hygiène doit être fait au lavabo et que le lavage des cheveux ne peut pas se faire sans cette aide technique.	Oui	Non	Non	Oui
5. Pour brosser les dents : - brosse à dents adaptée ou adaptation de brosse à dents électrique, brosse dentier adaptée.	- Préhension limitée ET - Incapacité fonctionnelle à utiliser les aides standards disponibles sur le marché	Oui	Non	Non	Non
6. Pour le rasage : - adaptation pour rasoirs	- Préhension limitée ET - Incapacité fonctionnelle à utiliser les aides standards disponibles sur le marché	Oui	Non	Non	Non
IV-Aides utilisées dans la cuisine : Pour cette catégorie des aides à la préparation des repas, il est nécessaire de présenter des incapacités fonctionnelles à utiliser les aides standards disponibles sur le marché et de devoir participer à la préparation des repas. Concernant les équipements, appareils électriques standards non dédiés, seule l'adaptation nécessaire pour les rendre fonctionnels à l'utilisateur sera couverte par le programme. L'achat d'appareils électroménagers, tel l'ouvre-boîte électrique, le robot culinaire, etc., n'est pas couvert par le programme.					
1. Aides pour la préparation des repas: - planche de stabilisation (ex.: planche à découper avec couteau intégré) - stabilisateur de casserole et antidérapant - ustensiles - brosses - ouvre-pot - rallonge pour boutons de cuisinière ou autres - bascule pour bouilloire et pour bouteille - adaptation d'aides standards	- Incapacité fonctionnelle des membres supérieurs empêchant l'utilisation des aides standards sur le marché. - Pour l'antidérapant, un seul naperon sera fourni.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
IV-Aides utilisées dans la cuisine : Pour cette catégorie des aides à la préparation des repas, il est nécessaire de présenter des incapacités fonctionnelles à utiliser les aides standards disponibles sur le marché et de devoir participer à la préparation des repas. Concernant les équipements, appareils électriques standards non dédiés, seule l'adaptation nécessaire pour les rendre fonctionnels à l'utilisateur sera couverte par le programme. L'achat d'appareils électroménagers, tel l'ouvre-boîte électrique, le robot culinaire, etc., n'est pas couvert par le programme.					
2. Desserte ou panier ou cabaret de marchette	- Incapacité à transporter, debout ou en fauteuil roulant, des objets de façon fonctionnelle et sécuritaire ET - Avoir la charge de la préparation des repas OU être seul pendant la période des repas. - Client non admissible à une desserte s'il a obtenu un ambulateur financé par le programme AVQ-AVD. - Le chariot pour transporter la lessive et les emplettes n'est pas admissible au programme, car l'aide technique est disponible sur le marché régulier.	Oui	Oui	Non	Oui
3. Tabouret : - hauteur fixe - hauteur réglable	- personne responsable de la préparation des repas. ET - personne qui a une faible tolérance debout. ET - Incapacité à utiliser les tabourets sur le marché régulier.	Oui	Oui	Non	Non
4. Ambulateur	- Être non éligible au programme d'attribution des ambulateurs du MSSS. - Personne responsable de la préparation des repas. - Personne qui a une faible tolérance à la position debout, nécessitant des pauses en position assise. - En remplacement de la desserte et du tabouret. - Non admissible si marchette et plateau répondent aux besoins. Pour la personne en soins palliatifs, incapacité à effectuer des déplacements fonctionnels et sécuritaires et besoin de prendre des pauses.	Oui	Oui	Non	Oui
5. Table de fauteuil roulant	- Ne pas être éligible au programme de la RAMQ pour l'attribution de la table ET - Nécessiter une surface de travail, surface pour l'alimentation ou surface pour transporter des objets de façon fonctionnelle et sécuritaire.	Oui	Non	Non	Non
6. Blocs de surélévation pour une table	- Incapacité à manger à une table de hauteur standard en lien avec l'utilisation d'un fauteuil roulant	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
		Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
IV-Aides utilisées dans la cuisine : Pour cette catégorie des aides à la préparation des repas, il est nécessaire de présenter des incapacités fonctionnelles à utiliser les aides standards disponibles sur le marché et de devoir participer à la préparation des repas. Concernant les équipements, appareils électriques standards non dédiés, seule l'adaptation nécessaire pour les rendre fonctionnels à l'usager sera couverte par le programme. L'achat d'appareils électroménagers, tel l'ouvre-boîte électrique, le robot culinaire, etc., n'est pas couvert par le programme.					
7. Minuterie pour arrêt automatique de la cuisinière	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à utiliser une cuisinière en toute sécurité ET - Avoir la responsabilité de la préparation des repas OU - Personne avec des troubles cognitifs présentant un risque pour sa sécurité. ET - Méthodes alternatives non efficaces (repas livrés à domicile, utilisation du four à micro-ondes, routine avec instructions verbales (applications pour téléphones intelligents) pour préparation de repas, débrancher la cuisinière. - Si une nouvelle prise électrique est requise, celle-ci est aux frais du client.	Oui	Oui	Non	Non
8. Aides pour l'alimentation Aides pour boire : - verre - tasse - paille - biberon. Aides pour manger : - ustensiles adaptés - rebord d'assiette amovible; - assiette et bol à rebord élevé; - assiette à compartiments. Ustensiles.	Incapacité à utiliser la vaisselle et les ustensiles standards et/ou disponibles sur le marché régulier.	Oui	Non	Non	Non
9. Alimentateur	ESSAI OBLIGATOIRE - Considérations exceptionnelles - Utilisation quotidienne à long terme - Doit rendre la personne autonome à l'alimentation.	Oui	Non	Non	Non
10. Support d'avant-bras	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à porter la nourriture à sa bouche - Utilisation quotienne - Essai obligatoire	Oui	Non	Non	Non
11. Plateau surélevé	- Incapacité à porter la nourriture à sa bouche	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
V- Aides utilisées dans différentes pièces :					
1. Marchette	- Ne pas être admissible au programme RAMQ. ET - Incapacité à effectuer des déplacements fonctionnels et sécuritaires. Se référer au programme de la RAMQ.	Non	Non	Non	Oui
VI - Aides aux transferts :					
1. Lève-personne sur roues motorisé :	- Incapacité à effectuer seul ses transferts de façon sécuritaire, même en ayant recours à une aide au transfert autre que le lève-personne - Également admissible pour relever la personne du sol, en s'assurant de documenter la fréquence des chutes sur une base mensuelle, l'incapacité de l'aidé et de l'aidant, ainsi que le poids de la personne à relever.	Oui	Oui	Oui	Oui
2. Lève-personne sur rail avec structure portative	- Présenter les mêmes critères que pour le lève-personne sur roues motorisé - Doit être une solution permanente et non en attente du programme d'adaptation du domicile de la SHQ; - Démontrer que les autres types de lève-personne ne sont pas fonctionnels.	Oui	Oui	Non	Oui
3. Lève-personne motorisé à station debout	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à effectuer seul ses transferts de façon sécuritaire ET - Capacité partielle de mise en charge sur les membres inférieurs. Équilibre assis et tonus musculaire au tronc et aux membres supérieurs suffisants. Maintien des capacités résiduelles.	Oui	Oui	Oui	Oui
4. Toile de lève-personne	- Nécessiter un lève-personne couvert ou qui peut être couvert par le programme. - 2 toiles identiques admissibles si le client est incontinent - 2 toiles différentes pour 2 besoins distincts sont admissibles. - Est exclu le remplacement de toile défrayée par la SHQ.	Oui	Oui	Oui	Oui
5. Toile de repositionnement	- Nécessaire pour permettre des soins et des mobilisations au lit sécuritaires pour l'aidant.	Oui	Oui	Oui	Oui

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
VI - Aides aux transferts :					
6. Planche de transfert	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à effectuer un transfert sans cette aide technique. - Non admissible pour transfert à l'auto uniquement.	Oui	Oui	Oui	Oui
7. Ceinture de transfert	- Assurer une prise sécuritaire lors du transfert. - Non admissible pour sécuriser les déplacements.	Oui	Oui	Oui	Oui
8. Disque de transfert (sans barre d'appui)	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à effectuer un pivot.	Oui	Oui	Oui	Oui
9. Bloc de surélévation pour fauteuil	- Incapacité à effectuer un transfert au fauteuil	Oui	Non	Non	Non
10. Barre d'appui fixée au fauteuil	- Incapacité à changer de position et nécessité un appui pour le transfert	Oui	Non	Non	Non
11. Verticalisateur sur roues (non motorisé)	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité à effectuer seul ses transferts et à faire un pivot de façon sécuritaire. ET - Incapacité partielle de mise en charge sur les membres inférieurs et maintien de la position debout. ET - Équilibre assis et tonus musculaire au tronc et aux membres inférieurs suffisants. ET - Maintien des capacités résiduelles.	Oui	Oui	Oui	Oui
VII - Aides à l'habillement :					
- enfile-bas - attache-boutons - attache en élastique - crochet pour l'habillement - aides pour fermeture éclair - aides pour attacher souliers ou autres	ESSAI OBLIGATOIRE - Incapacité fonctionnelle à l'habillement.	Oui	Non	Non	Non
VIII - Aides à la préhension :					
- bracelet universel - pointeur manuel - pince de préhension à long manche - poignée universelle - porte-clés adapté ou dédié - bâton buccal et sa base - licorne	ESSAI OBLIGATOIRE, ne pas être lié aux loisirs - Incapacité à prendre ou à tenir un objet; - Incapacité à utiliser ses doigts pour pointer; - Incapacité à atteindre un objet; - Incapacité de manipulation - Incapacité de manipulation Incapacité à utiliser les membres supérieurs pour manipuler; Incapacité à utiliser les membres supérieurs pour manipuler.	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

AIDES		CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Clientèles admissibles			
			Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
IX - Aides pour l'entretien ménager :						
		- Considération particulière : seule l'adaptation de l'aide pour l'entretien ménager et les aides dédiées pourront être considérées.	Oui	Non	Non	Non
		- Aucune aide standard disponible sur le marché régulier n'est admissible.				
X - Aide pour l'accessibilité						
Rampe d'accès amovible	- aide accordée lors de l'adaptation du domicile principal ou d'un deuxième domicile en cas de garde partagée; - Doit être une solution permanente et non en attente du programme d'adaptation de domicile (PAD); - Seuls les plans inclinés pour l'accès extérieur principal peuvent être admissibles (intérieur et extérieur du seuil de porte de l'entrée utilisée par l'usager)		Oui	Oui	Oui	Oui
XI - Aide à la gestion de la mobilité ou mesure de remplacement à la contention :						
Cloche d'appel et intercom (adaptation)	Incapacité à utiliser les systèmes disponibles sur le marché régulier.		Oui	Non	Non	Non
Système d'appel d'urgence	- Personne vivant seule ou partiellement seule, absence d'aidant sur une longue période. - ET risque majeur pour la sécurité de la personne. Risque très élevé de chute ou de préjudice pour la santé (ex: dysphagie), incapacité majeure à communiquer par téléphone en situation d'urgence. - Seuls l'achat, l'installation et l'inscription de l'équipement sont payés. La location et l'abonnement à la centrale ne sont pas couverts		Oui	Non	Non	Non
Système antifugue	Risque très élevé de fugues, risque majeur pour la sécurité de la personne, impact majeur pour les autres résidents du milieu de vie.		Oui	Oui	Non	Non
Alternatives à la contention:	Voir section Chambre à coucher					
XII - Aides techniques à la posture :						
Coussin spécialisé - Coussin thérapeutique (mousse, air, gel) - Autres	- Non admissible pour utilisation sur un fauteuil roulant fourni par la RAMQ - Risque documenté de plaie de pression ou présence de plaies de pression. Lorsque possible, rétrograder vers une surface moins performante. - Positionnement nécessaire à la réalisation des activités de la vie quotidienne		Oui	Oui	Oui	Oui
Coussin auto-souleveur	ESSAI OBLIGATOIRE Incapacité à changer seul de position. Envisager d'abord une surface sol-assise adéquate pour l'usager.		Oui	Oui	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
XII - Aides techniques à la posture :					
Fauteuil auto-souleveur	<p>ESSAI OBLIGATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à effectuer un transfert assis-debout dans un fauteuil régulier même avec tout autre type d'équipement (par exemple, barre plafond-plancher, surélévation d'assise). Équipement à utiliser en dernier recours. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre de diminuer le nombre de transferts <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne avec une faible tolérance à la position assise et nécessitant de fréquentes périodes en position allongée. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faire une mise en charge - Doit rendre la personne autonome. - Franchise requise à l'achat et au remplacement: 350\$ non remboursable. <p>Réattribution d'un équipement usagé: 200\$ pour le nettoyage et l'entretien.</p> <p>- **Demande d'équipement qui doit passer par le processus de demande particulière. Il est nécessaire de documenter l'historique d'essai des autres aides techniques moins dispendieuses et justifier pourquoi c'est la solution la plus fonctionnelle et la plus économique.</p>	Oui	Oui	Non	Oui
XII - Aides techniques à la posture :					
Fauteuil gériatrique	<ul style="list-style-type: none"> - Non admissible si la personne est éligible à une base roulante ou un fauteuil roulant de la RAMQ. - Personne ayant une déficience motrice sévère - Personne ayant besoin de changements de position fréquents - Pour éviter de longues périodes au lit tout en permettant la position allongée. - Personne qui est dépendante pour ses déplacements, ses soins et ses transferts. 	Oui	Oui	Non	Oui
Chaise pédiatrique multiniveaux (de type trip-trap)	<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à utiliser les chaises standards disponibles sur le marché régulier. - L'utilisation en lien avec l'alimentation - Non admissible si l'enfant possède une base roulante - Justifier le besoin en lien avec chaque accessoire - L'équipement peut être attribué pour rendre un enfant sans handicap autonome pour monter sur sa chaise haute alors que son parent présente une incapacité à l'y installer lui-même (référence à la clinique Parents Plus du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau). 	Oui	Non	Non	Non
Bean Bag	<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité motrice sévère, non ambulant, pauvre contrôle tête et tronc. - Incapacité à maintenir seul la position assise, incapacité à utiliser les chaises ou fauteuils standards et nécessiter le besoin de changer de position. 	Oui	Non	Non	Non

OUTIL D'ATTRIBUTION DES AIDES TECHNIQUES

		Clientèles admissibles			
AIDES	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Profil déficience physique (AVQ-AVD)	Profil Gériatrique	Santé physique	Soins Palliatifs
XII - Aides techniques à la posture :					
Aide à la posture qui sont reliés aux AVQ-AVD à domicile excluant la locomotion (par exemple butées thoraciques)	Incapacité à maintenir seul une position assise, incapacité à utiliser les chaises ou fauteuil standard. Si le besoin de positionnement est en lien avec une aide à la locomotion, se référer au programme de la RAMQ.	Oui	Oui	Non	Non
Fauteuil roulant manuel et de transport	- Personne ayant une incapacité à se déplacer de façon fonctionnelle et sécuritaire avec un auxiliaire de marche; - La personne est non admissible à un fauteuil roulant de la RAMQ.	Non	Non	Oui	Oui
XIII- Aides ayant trait à la personne :					
Casque protecteur pour la tête	- Risque de chute ou de choc à la tête; - Problèmes de comportement conduisant à l'automutilation dirigée à la tête et au visage.	Oui	Non	Non	Non
Gants protecteurs ou de propulsion	- Problèmes de comportement conduisant à l'automutilation; - Nécessiter une protection pour les mains (risque de blessure); - Personne propulsant elle-même son fauteuil roulant manuel et présentant des incapacité aux m.s. (max. 3 paires/année).	Oui	Non	Non	Non
Neurostimulateur	- Douleurs chroniques permanentes; Permettre d'augmenter l'autonomie aux AVQ/AVD - Prescription médicale requise - Essai obligatoire par un physiothérapeute; Accessoire : 1 paire d'électrodes par année; Gel lubrifiant non payé.	Oui	Non	Non	Non
Prothèse capillaire	- Personne atteinte d'alopecie complète reliée à une maladie ou un problème congénital qui engendrent la perte permanente des cheveux; - Une prothèse capillaire annuelle (maximum de 500 \$). - Faire compléter le formulaire de demande de financement par un médecin Non admissible si reliée à des traitements de chimiothérapie même si le client est en situation de handicap.	Oui	Non	Non	Non